



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 décembre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 décembre 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 décembre 2007

**Desserte en électricité - rue Eugène Gréau - équipement public
exceptionnel**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU -
M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M.
Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole
GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M.
Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis
EPPLIN - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie
LAROCHE -

Secrétaire de séance : Guillaume JUIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Danièle GANDILLON
- Françoise HALAT donne pouvoir à Joël RENOUX
- Christabelle CHOLLET donne pouvoir à Marc THEBAULT

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM - Mme Michelle LE FRIANT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2007

DELIBERATION D20070555

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

**Desserte en électricité - rue Eugène Gréau - équipement public
exceptionnel**

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La parcelle HY n° 63 sise rue Eugène GREAU (entre les magasins Leclerc et Norauto) sur laquelle est envisagée la construction d'un bâtiment à usage d'entretien automobile, n'est pas située au droit des réseaux publics d'électricité et nécessite une extension dudit réseau. Compte-tenu de la nature de la construction, cette extension de réseau est considérée comme un équipement public exceptionnel en vertu de l'article L 332-8 du code de l'urbanisme, le financement de celui-ci peut être demandé au bénéficiaire de l'autorisation de construire.

SOREGIES DEUX SEVRES a estimé le montant des travaux à réaliser à 10 021,98 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention à intervenir entre la Ville de NIORT, SOREGIES Deux-Sèvres et le bénéficiaire de l'autorisation de construire pour la desserte en électricité de la parcelle HY n° 63 sur laquelle un permis de construire a été déposé pour un centre d'entretien automobile par la SAS Trente Ormeaux Distribution.
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Gilles FRAPPIER